

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie Cataford

<https://www.cadre21.org/membres/8531638793d31de92cf3308a>

Date d'obtention : 2023-12-15 15:13:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

De ne pas aller trop vite, on réagit à la pièce et il y a du flou. Le cadre clair évite les interventions émotives. Le rôle de chacun est défini et j'ai apprécié les détails légaux. Le fait de ne pas chercher à voir les photos entre autre; j'aurais eu tendance à vouloir cumuler les preuves non par voyeurisme mais pour appuyer la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Faire de la prévention (ateliers , kiosque.) pour expliquer aux élèves les issues possibles en faisant ce genre de geste. Travailler en collaboration en ne portant pas tout le dossier.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Respecter les étapes de la trousse afin de laisser à chacun son mandat et d'uniformiser les interventions.